

vous dire que ce sont les cultivateurs. Une compagnie maritime a présenté une facture de \$32,000 en frais de surestaries pour un navire. Que le premier ministre réponde donc cavalièrement à cela. Qu'il en accepte le blâme et que le gouvernement acquitte les frais de surestaries.

Quelle est la réaction du gouvernement devant les poursuites intentées par les compagnies maritimes contre la Commission du blé? Ces compagnies avaient prévu des dates pour le chargement des céréales, mais celles-ci ne sont pas arrivées. Les navires sont là, et ils perdent des cargaisons et des contrats. Ils rendent la Commission du blé responsable de la situation parce qu'ils ne peuvent pas charger à Vancouver. Le gouvernement va-t-il accepter ces poursuites, ou s'occupe-t-il du problème?

Que dit le ministre à propos des catégories de blé qui quittent le littoral de l'Ouest? Les aménagements de Vancouver peuvent recevoir environ 2,000 boisseaux par heure, d'après le système de prélèvement. Il n'était pas nécessaire d'expédier de grandes quantités de céréales humides. La Commission du blé aurait pu les mettre en mouvement au fur et à mesure que les séchoirs pouvaient les accepter. La plupart des entrepôts de Vancouver auraient dû servir aux céréales sèches. On aurait pu bien mieux entreposer les céréales humides dans les Prairies, où il fait froid cet hiver. On les a entreposées à Vancouver, et à l'heure actuelle, en raison du climat chaud et de l'humidité excessive, elles sont exposées à la chaleur. Le gouvernement a mal organisé cet acheminement des céréales en envoyant des céréales humides à Vancouver. C'était sa première erreur.

Au lieu d'instituer, il y a sept ou huit semaines, un comité chargé d'organiser et de coordonner les envois de grain à Vancouver, le gouvernement a créé un comité de coordination il y a environ deux semaines. Il aurait dû prendre cette initiative quatre ou cinq semaines plus tôt. La situation sautait aux yeux, il y a deux mois. Il était évident que la Commission du blé ne pourrait faire honneur aux contrats signés au sujet des envois de grain.

De nos jours, un navire ne se profile pas subitement à l'horizon comme les navires de Christophe Colomb lorsqu'il a découvert l'Amérique. Il faut du temps à un navire pour arriver à Vancouver et la Commission du blé sait qu'il y vient pour prendre une cargaison de blé d'une certaine catégorie. Que diable, ce blé aurait dû être prêt à être chargé.

Je doute que le Japon soit disposé à accepter du grain humide. Tout en parcourant ma circonscription durant le congé de Noël, j'y ai

vu des milliers et des milliers de boisseaux de grain encore dans les champs. Il s'agissait de grain sec. Il y a une grande quantité de ce grain dans le sud de l'Alberta. Le gouvernement aurait pu en acheminer des quantités considérables à Vancouver, pour fins d'entreposage. Mais il a fermé les yeux et ne s'est pas soucié de la situation.

Le ministre a demandé en quoi consistaient ses fonctions. Je lui signale qu'elles consistent à diriger et à conseiller son ministère, afin qu'il assure un meilleur service. Comment peut-il conseiller son ministère alors qu'après un an en fonction, il ne connaît pas encore ses responsabilités? Si le Règlement le permettait, je proposerais que le ministre démissionne ou que la Commission du blé ne relève plus de lui. Il y a eu des rumeurs à ce sujet.

J'aimerais entendre n'importe quel député de l'Ouest qui appuie le gouvernement déclarer que la Commission du blé devrait demeurer sous la responsabilité de ce ministre qui ne connaît rien à la situation. J'aimerais voir le député d'Assiniboia (M. Douglas) voter la confiance à l'égard des mesures du gouvernement après avoir entendu le discours du ministre. S'il le faisait, je ne crois pas qu'il pourrait retourner dans sa circonscription et faire face aux agriculteurs. Je suis sûr qu'aucun député de l'Ouest ne pourrait le faire à cause de la mauvaise gestion de l'ensemble du commerce des grains depuis le début de l'automne dernier. Le ministre a fait preuve d'ineptie à ce sujet depuis sa nomination.

Le *Western Producer* du 2 janvier 1969 a publié un article intitulé: *France undercuts I.G.A. price*. Que fait le Canada à ce sujet? Le gouvernement a-t-il élevé la moindre plainte? Que fait le ministre? Le député d'Assiniboia a déclaré que les agriculteurs étaient disposés à vendre à un prix inférieur. J'estime que certains agriculteurs doivent réduire leurs prix de vente à cause de l'importance des taux d'intérêt et à cause des nouveaux impôts proposés par le gouvernement sur des biens transmis par décès.

Le ministre nous demande d'examiner ce que le gouvernement a fait. Il a augmenté les impôts des agriculteurs lorsqu'ils sont en vie et il est maintenant disposé à s'emparer de leurs exploitations à leur mort. Lorsque le gouvernement saisira ces exploitations, le premier ministre décidera peut-être que, puisqu'elles sont la propriété du gouvernement, celui-ci devra vendre le blé. Je suppose que le moment sera venu, pour le premier ministre, d'accepter finalement la responsabilité de l'expédition et de la vente du blé. Je suis sûr que dans ce pays démocratique, nous pouvons nous attendre à ce qu'on prenne davantage de responsabilités.